

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit-avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de THÉSÉE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 1^{er} avril 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MRS CHARLUTEAU Daniel, BARON Nadège (arrivée à 18h15), YOUST Johnny, PAVONE Sylvie, PINAUT Jeanine, PAILLET Jacques, JORGE Antoine, CHABAULT Gérard, JANVIER Franck, FIRMIN Céline, ALONSO-GONZALES Catherine, BARON Samuel, ARGO Emmanuel, VANNIER Sylvain

ETAIT ABSENT : MME SCOARNEC Sylvie (excusée) qui avait donné pouvoir à MME PAVONE Sylvie.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Madame Catherine ALONSO-GONZALES a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire, présente Monsieur Sylvain VANNIER, conseiller municipal appelé à siéger suite à la démission de Monsieur Pascal BERNARD.

01-04-2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR Monsieur VIGUIÉ – Trésorier Municipal -

Budget Annexe ASSAINISSEMENT

VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

02-04-2021- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2020, conformément à l'article L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée municipale procède à l'élection du Président pour son approbation, Madame Sylvie PAVONE a été élue par 13 voix Pour, 1 Abstention, Monsieur Le Maire quitte la salle. Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, le compte administratif présentant les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020, par :

VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

qui fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	85 512.60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	72 162.44 €
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT :	- 13 350.16 € €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	28 325.47 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 138 952.67 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 110 627.20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 97 277.04 €

03-04-2021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement qui a été examiné par la Commission de Finances le 30 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 80 812.16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 146 534.20 €

04-04-2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR Monsieur VIGUIÉ – Trésorier Municipal **- Budget Principal - Commune**

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 05-04-2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2020, conformément à l'article L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée municipale procède à l'élection du Président pour son approbation, Madame PAVONE Sylvie a été élue par 13 voix Pour, 1 Abstention, Monsieur Le Maire quitte la salle. Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, le compte administratif présentant les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020, par :

VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 745 363.01 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 274 229.06 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 528 866.05 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 162 648.94 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 194 145.79 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 31 496.85 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 560 362.90 €

06-04-2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CHARLUTEAU Daniel,

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2020
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Décide d'affecter par **15 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION**

le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

- Au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) :
219 219.80 €

Le solde disponible de **309 646.25 €** est affecté comme suit R002 – excédent reporté de fonctionnement.

07-04-2021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2021 du budget principal qui a été examiné par la Commission de Finances le 30 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 077 296.25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 652 863.90 €

08-04-2021 – FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – Année 2021

Vu l'état 1259 portant notification de bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations revenant à la Commune pour l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **15 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION**

De fixer les taux d'imposition de l'année 2021 comme suit :

	Taux N-1	Taux N
Taxe foncière (bâti)	22.05	46.45
Taxe foncière (non bâti)	67.73	67.73

(ce taux représente le taux communal de 22.05 % + le taux départemental de 24.40 % qui compensera la perte de la Taxe d'habitation pour la commune)

DELIBERATION 09-04-2021 – VOTE DES SUBVENTIONS – ANNÉE 2021

Le Maire propose de voter l'attribution des subventions suivant le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ
E.T.C.	300.00
Les Amis du Musée	225.00
Les Amis du Terroir	225.00
AMP SNCF	75.00
JYGA	75.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 244.00
LES ARTISTES PEINTRES	225.00
A.V.A.C.	225.00
SOCIÉTÉ DE PÊCHE AAPPMA	225.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100.00

A.T.L.	225.00
UNRPA	200.00
LA BOITE A LIRE	250.00
L'ETOILE DE MARTIN	100.00
LES PTITS LOUPS	600.00
EN SOUVENIR DE ROMUALD	150.00
LES AMIS DE L'ECOLE DE THÉSÉE	250.00
ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE THESEENNE	300.00
UNC AFN	100.00
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	5 094.00

VOTANTS : 15 – 15 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
VIE LIBRE SAINT AIGNAN	70.00
TOUR DU LOIR ET CHER	137.28
LA ROUTE TOURISTIQUE	200.00
JUDO CLUB ST GEORGES	250.00
CAM DE LA VALLÉE DU CHER	150.00
FOYER LAÏQUE SAINT AIGNAN	100.00
A.D.M.R.	634.70
LE SOUVENIR FRANCAIS	50.00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LOIR ET CHER	100.00
ADER PREVENTION ROUTIERE	105.00
SECOURS CATHOLIQUE	200.00
LES RESTOS DU COEUR	200.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
LYCÉE ERIC TABARLY (1 élève)	70.00
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2 466.98

VOTANTS : 15 – 15 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE

TOTAL GÉNÉRAL	7 560.98
----------------------	-----------------

10-04-2021 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire propose à l'assemblée,

De fixer les taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMU/PROMOUVABLES %
Agent de Maîtrise Principal	Technicien Territorial	100 %
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	Attaché Territorial	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, décide :

- De fixer les taux d'avancement de grade comme indiqué ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur Le Maire fait état des dépenses engagées, réalisées et prévues :

- Acquisition du cabinet dentaire, l'acte a été signée, la commune est propriétaire de ce local.
- Acquisition de la Distillerie, l'acte a été signée, la commune est propriétaire de ce bien. Ce bâtiment sert de stockage pour du matériel de la Commune et du matériel associatif.
- Travaux de remplacement de la chaudière de l'école en prévision
- Les volets roulants de l'école vont être remplacés très prochainement
- Programme de voirie : réfection de voirie par tronçon, en premier les voies les plus abimées pour 2021 la réfection de la rue du Haut Chesneau

- Investissement de matériel informatique à l'école (Tableau interactif pour les classes de CE et CM) avec octroi de subvention dans le cadre du plan de relance

ECOLE COMMUNALE : *Baisse des effectifs pour la rentrée 2021/2022 avec 89 élèves en prévisionnel contre 95 à la dernière rentrée.*

L'organisation des classes font qu'il y aura une suppression d'un poste d'ATSEM, la commune doit reclasser cet agent dans nos services. Une proposition est en cours.

**MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE A COMPTER DU
1^{ER} JUIN 2021**

MAIRIE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	9H30 – 12H30	9H30 – 12H30	FERMÉ	9H30 – 12H30	9H30 – 12H30
APRES-MIDI	FERMÉ	14H – 17H	FERMÉ	FERMÉ	14H – 17H

AGENCE POSTALE COMMUNALE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
APRES-MIDI	14H – 18H	14H – 17H	14H – 17H	FERMÉ	14H – 18H

NOUVEAU COMMERCE A THÉSÉE, des Théséens, Fabienne et Gérald RENARD qui ont ouvert un magasin FOX FRIPE.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES, elles sont programmées à ce jour les 13 et 20 juin 2021. Ces deux élections se dérouleront en même temps, il y aura besoin des conseillers pour tenir les bureaux de vote et surement faire appel à des personnes inscrites sur la liste électorale. Deux bureaux de vote et dépouillement de deux scrutins.

Une visite du bâtiment 95 rue Nationale (ancien cabinet dentaire) est programmée avec l'ensemble des membres du conseil municipal, le **mercredi 14 avril 2021 à 18 heures** sur place.

Monsieur Le Maire précise qu'un travail est effectué pour essayer de recruter un médecin en accord avec le médecin déjà en place, et avec l'appui du pharmacien. Le challenge est élevé, car il est très difficile de recruter un médecin en milieu rural. Voir une mutualisation, PAIS.... Un appel est lancé.

Monsieur Le Maire précise que les conseillers doivent signer les budgets.

La séance est levée à 19 heures 25.

Thésée, le 09 avril 2021
Le Maire,
Daniel CHARLUTEAU